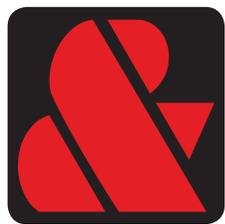




LOI ARTISANAT
CE QUI VA CHANGER
POUR VOUS

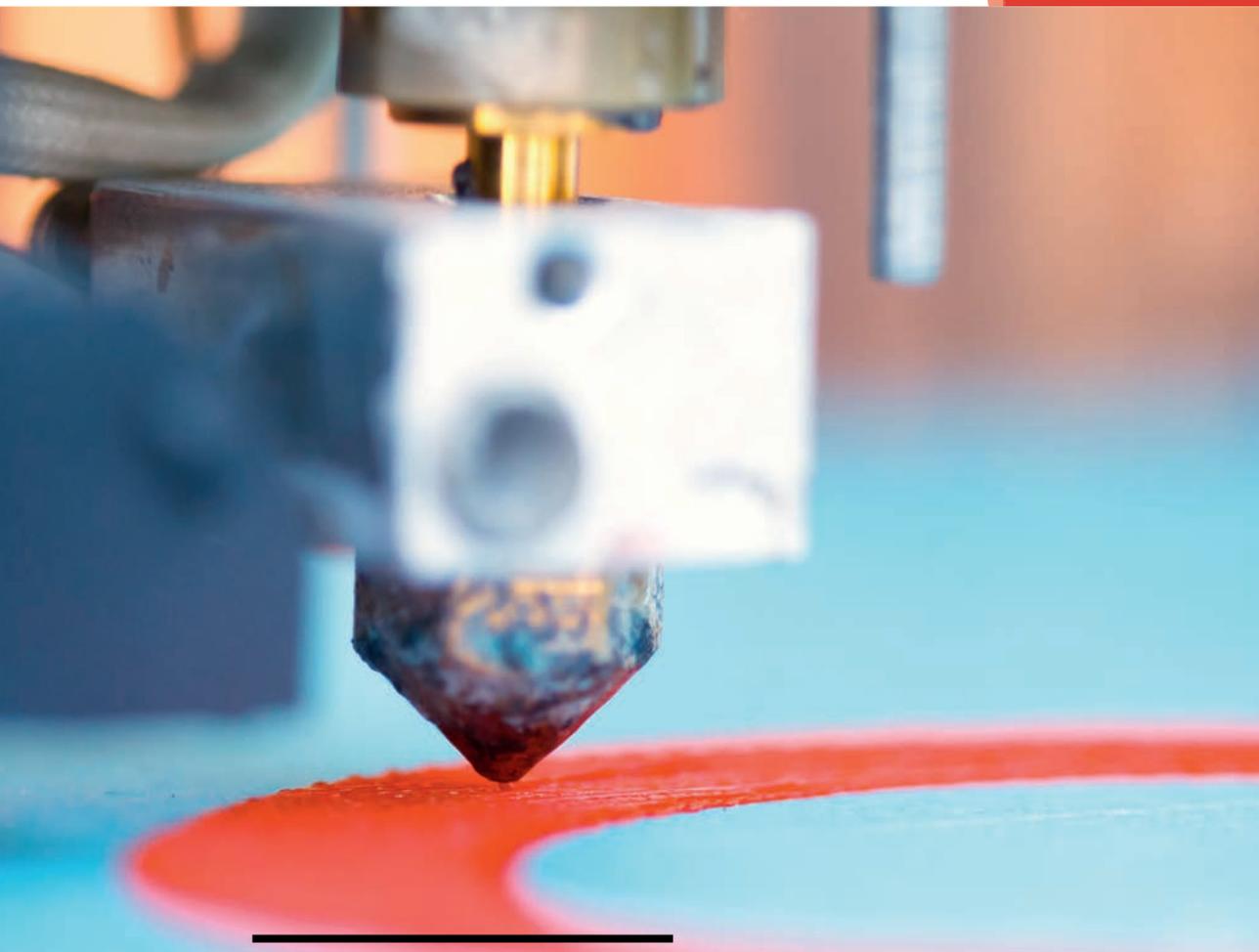


STARS & MÉTIERS
DÉCOUVREZ LES
LAURÉATS 2014



HOMMES MÉTIERS

N°272
OCTOBRE 2014



IMPRESSION 3D
ENTREZ DANS UNE
NOUVELLE DIMENSION



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Vosges

dilizi

UN PETIT PAS POUR VOTRE ÉQUIPEMENT, UN GRAND PAS POUR VOTRE ACTIVITÉ



**Vous avez besoin d'être mobile pour votre activité au quotidien ?
Découvrez Dilizi, une solution d'encaissement innovante associée
à des services performants.**

www.bplc.fr - 0 890 90 90 90

0,12 € TTC/mn - attente gratuite depuis un poste fixe hors surcoût selon opérateur.

**BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE**
BANQUE & ASSURANCE

**LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR**



ÉDITORIAL



Pascal Kneuss
Président de la CMA 88

[L]a prime pour l'embauche d'un apprenti pour les entreprises de moins de 11 salariés va doubler, passant donc à 2 000 €. La prime de 1 000 € pour toute embauche d'un apprenti supplémentaire est étendue à toutes les entreprises de moins de 250 salariés. L'artisanat se félicite de ces décisions, même si elles arrivent un peu tard (il eût été plus judicieux de les annoncer en juin au démarrage de la campagne). Certes, ce n'est pas une prime qui oriente notre décision de prendre ou non un apprenti. Mais le fait de diminuer petit à petit les aides tout en nous demandant d'augmenter nos efforts de formation constituait un paradoxe, voire un camouflet à notre égard ! Ce geste doit nous encourager. D'autres mesures vont compléter le dispositif pour favoriser l'apprentissage : une réelle reconnaissance et la promotion de ce mode de formation au même titre que les autres lors de l'orientation, une réflexion sur la rémunération des apprentis sur d'autres critères que l'âge (la qualification par exemple), la prise en compte, dans l'attribution des marchés publics, de l'effort de formation de l'entreprise, la valorisation du rôle de maître d'apprentissage... Pour relancer la signature de contrats devant le constat d'une baisse des effectifs d'apprentis dans de nombreux CFA alors qu'une centaine d'offres d'apprentissage n'ont pas été pourvues, la CMA Vosges a mobilisé la presse et organisé un forum à la salle des musiques actuelles La Souris Verte à Épinal pour rappeler aux jeunes qu'on peut encore entrer en apprentissage et signer un contrat jusque fin novembre.

Sommaire

ACTUALITÉ

- 4 **FORMATION** : récompenses pour les plus assidus
- 6 **SEMAINE LORRAINE** de la création reprise
- 7 **CARNET** vert
- 8 **APPRENTISSAGE** : signez un contrat !
- 9 **FORMATION** : votre entreprise un an après
- 10 **STARS & MÉTIERS** : Prix de la dynamique commerciale pour la boulangerie Blondot
- 12 **BOURSE** des métiers
- 13 **HORIZON 2020** : quelles opportunités ?

DOSSIER



14 | **LOI ARTISANAT** : CE QUI VA CHANGER POUR LES ARTISANS

Le projet de la loi Artisanat, commerce et très petites entreprises, voté avant l'été, répond à certaines attentes des artisans, notamment sur la reconnaissance de leur statut, les liens avec les CMA, les règles d'urbanisme commercial et l'unification des statuts de l'entreprise individuelle.

MÉTIER

20 **IMPRESSION 3D** : ENTREZ DANS UNE NOUVELLE DIMENSION

De nombreux reportages présentent les avancées de l'impression 3D qui permet de fabriquer des objets et pièces à partir d'un modèle numérique. Cette technique progresse à vitesse grand V, entrant même dans les foyers. Va-t-elle remplacer l'artisan dans la fabrication ? Comment l'intégrer dans son métier ?



PORTRAIT

23 **ATELIER DUFALA (DEYVILLERS)** : impression 3D : l'art et la matière

EN RÉGION

- 24 **PRIX STARS & MÉTIERS** : les lauréats de l'édition 2014
- 25 **UN COLLOQUE** pour ne pas faire déborder le vase
- 26 **ENTREPRISES DU BÂTIMENT** : attention, mentions obligatoires !

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES NUMÉROS D'H&M SUR WWW.CMA-VOSGES.FR



Magazine édité par l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges-Épinal. Rédacteurs en chef: I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - D. SIMON - PE. PICHON. Édition déléguée: Édimétiers. Rédaction graphique: Pixel Image - Metz. Maquette: TEMAPresse. Photo de couverture: ©Fotolia.com. Crédit photos locales sauf mentions contraires: CMA 88 - Dépôt légal: N° 1.042 - Octobre 2014. ISSN: 0290-1633. Impression: Socosprint imprimeurs / 88000 Épinal.



10-31-1260 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Formation

TABLETTES ET ORDINATEURS POUR LES PLUS ASSIDUS

L'offre « un ordinateur portable ou une tablette pour toute personne participant à 12 jours de formation à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges » a été renouvelée en 2014. Au premier semestre, trente-deux personnes avaient « rempli le contrat » et se sont vu remettre leur nouvel outil de travail, par Pascal Kneuss, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges, le 28 juillet, au cours d'une réunion conviviale à la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise à Épinal. Sur les trente-deux, vingt-six ont choisi l'ordinateur et six la tablette.



Des artisans assidus et récompensés!

Les artisans bénéficiaires pour le premier trimestre 2014 sont Marie-Christine Houbre ; Jérôme Patry ; Carlos Figueiras ; Manuel Perini ; Josiane Tulio ; Philippe Slaets ; Kévin Étienne ; Patrice Claisse ; Fabienne Charles ; Thierry Dumont ; Ludmilla Mazedit ; Pierre Urlacher ; Élise Didier ; Bruno La Mela ; Dominique Birghoffer ; Catherine Leroy ; Benoît Boon ; Denis Kariger ; Véronique Depaermen- tier ; Yves Sempiana ; Géraldine Hans ; Georges

Fèvre ; Marie-Élisabeth Duthel ; Nicolas Korkmaz ; Catherine Perry ; Bruno Durand ; André Benoît ; Stéphane Berej ; Valérie Richard ; Jean-Paul Malleroni ; Virginie Clément ; Yannis Lhote.

FORMATIONS LES PLUS SUIVIES AU PREMIER TRIMESTRE

■ Création d'un site Internet ■ Création d'un site marchand ■ Développez vos ventes avec les réseaux sociaux ■ Apprendre à tenir sa comptabilité.

À L'AFFICHE : LA FORMATION « INITIATION INTERNET » LES 12 ET 13 NOVEMBRE

Que vous utilisiez déjà Internet ou non, cette formation vous permettra d'optimiser vos pratiques sur le Web, de mieux exploiter « la toile » au profit de vos activités, de gérer plus efficacement votre messagerie et d'éviter qu'elle soit saturée et inondée de mails indésirables... L'objectif est de comprendre Internet, découvrir les fonctionnalités principales : messagerie, recherche sur le Web, diffusion des informations, transfert de fichiers, moteurs de recherche, limitation des risques. Prérequis : notions en informatique.

Renseignement et réservation : Valérie Barthélémy - Tél. : 0329696365 - v.barthelemy@cma-vosges.fr



Chefs d'entreprises artisanales, conjoints collaborateurs ou associés et auxiliaires familiaux

Formations à la gestion et au développement d'entreprise financées par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

- 1 Formations diplômantes
- 2 Informatique et bureautique
- 3 Gestion comptable et financière
- 4 Commercialisation
- 5 Ressources humaines
- 6 Aspects juridiques et réglementaires
- 7 Sécurité et prévention des risques
- 8 Gestion environnementale
- 9 Développement d'entreprise
- 10 Développement personnel

Ces formations sont financées par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat :

→ **Prise en charge possible à 100 %***

Envoi de votre demande accompagnée du bordereau (téléchargeable sur www.crmalorraine.fr) à **CRMA de Lorraine - 2 rue Augustin Fresnel - WTC - 57082 METZ Cedex 3**

*Ce taux de prise en charge pourra être révisé en cours d'année en fonction du volume des demandes et du budget disponible (information auprès de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

Si votre formation est de nature technique (professionnelle) ou a fait l'objet d'un refus de prise en charge par le Conseil de la Formation, le FAF CEA est l'organisme habilité à étudier votre demande pour l'obtention d'un financement (14 rue Chapon CS81234 - 75139 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 01 05 22 - E-mail : accueil@fafcea.com)

Modalités d'accès et de prise en charge, dossier de demande...
Renseignements auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département :

- **CMA de Meurthe-et-Moselle au 03 83 95 60 60**
- **CMA de la Meuse au 03 29 79 20 11**
- **CMA de la Moselle au 0820 857 057 (prix d'un appel local)**
- **CMA des Vosges au 03 29 69 55 55**

Désormais les dirigeants d'entreprises créées sous le statut d'auto-entrepreneur peuvent bénéficier du financement de leur formation par le Conseil de la formation*.
* Dans la limite du barème d'intervention du fonds.



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**
Région Lorraine

Du lundi 17 au vendredi 21 novembre

SEMAINE LORRAINE DE LA CRÉATION REPRISE D'ENTREPRISE

Rencontrez gratuitement les experts de la création reprise d'entreprise à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges, 22 rue Léo Valentin, Zone de la Voivre à Épinal, autour de trois événements.

UN ACCUEIL PERSONNALISÉ TOUS LES JOURS

I Du lundi 17 au jeudi 20 novembre, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h - Sur rendez-vous

Les conseillers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges vous proposent un entretien personnalisé pour vous aider à formuler votre projet et vous guider dans vos démarches de création-reprise.

UNE PERMANENCE AVEC UN AVOCAT

I Lundi 18 novembre - De 14 h à 17 h - Sur rendez-vous uniquement

La Chambre de Métiers vous propose un entretien avec un avocat pour vous conseiller sur le cadre juridique de votre projet de création reprise :

I Quelle forme juridique choisir ?

I Quelle(s) responsabilité(s) pour le dirigeant et/ou les associés ?

I Quelle protection pour son patrimoine ?

LA JOURNÉE SPÉCIALE TRANSMISSION REPRISE D'ENTREPRISE

I Jeudi 20 novembre - De 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Une formation-action pour identifier les facteurs de réussite d'une transmission d'entreprise, bénéficier de conseils individualisés d'experts : notaire, expert-comptable, RSI..., ou encore, connaître les solutions adaptées à votre projet
Frais d'inscription : 55 euros*

*Offre spéciale pour les artisans inscrits à la CMA - Autres publics : nous consulter au 03 29 69 55 53

Contact : 03 29 69 55 53



Dans le cadre des Jeudis de la Cité, à l'initiative de la CMA des Vosges et en partenariat avec GESTELIA Vosges Lorraine, ACORIS Mutuelles propose aux chefs d'entreprises, en toute convivialité, un tour d'horizon sur

La loi de généralisation à tous les salariés de la couverture santé complémentaire (ANI)

Jeudi 30 octobre à 17h30
Cité de l'Artisanat et de l'entreprise
22 rue Léo Valentin à Épinal

Inscriptions auprès de :
Hulya ARSLAN : h.arslan@cma-vosges.fr
Tél : 03 29 69 63 68 - Fax : 03 29 69 55 57

Réponse souhaitée pour le 28 octobre maximum

→ SANTÉ → ÉPARGNE → PRÉVOYANCE

Acoris,
la mutuelle santé
à visages humains



C'est signé Trilobite (C) 1989 | novembre 2014 | Mutuelle soumise au livre II du Code de la Mutualité - SIREN N° 780 004 099



N°Cristal 09 69 36 10 20

APPEL NON SURTAXÉ



**PLUS DE 20 AGENCES EN LORRAINE
ET EN FRANCHE-COMTÉ**

→ acorismutuelles.fr

CARNET VERT **CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE DES PRODUITS** **CHIMIQUES: ÊTRE VIGILANT POUR UNE MEILLEURE** **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** **ET SURTOUT DE SA SANTÉ**

Pour le bien de tous, un système général est harmonisé à l'échelle mondiale (SGH) et décliné en Europe : Règlement n° 1272/2008 dit « CLP ».

Depuis décembre 2010, il s'applique à toutes les substances (= éléments chimiques et ses composés).

À partir du 1^{er} juin 2015, il s'appliquera à tous les mélanges (= mélange ou solution constitué de deux substances ou plus).

La classification permet d'identifier les dangers classés dans trois grandes familles que l'on peut identifier par différents pictogrammes et mentions de dangers (ex H300, H420, etc.):

- ! **Les dangers physiques** qui peuvent engendrer un risque d'incendie, d'explosion, de corrosion... des substances ou mélanges
- ! **Les dangers pour la santé** liés à leur toxicité, à leur corrosion...
- ! **Les dangers pour l'environnement** liés à leur toxicité et au risque d'impact sur la couche d'ozone.

Votre vigilance doit porter prioritairement sur l'étiquette, premier élément d'information concernant les dangers du produit ; on y retrouve la nature du produit (composants de la substance ou du mélange), le fournisseur, la quantité, les pictogrammes et les mentions de danger, etc.

Contact: Valérie Jambert, conseillère développement durable - Tél. : 0329 69 55 82 - v.jambert@cma-vosges.fr

ATOUTS PROS

Comment
faire face rapidement
à mes
besoins de trésorerie ?

Cré@nces Services

- La liberté de céder les factures clients de votre choix
- Un site Internet dédié pour les saisir 24h/24
- Votre compte crédité en 48h*



www.ca-alsace-vosges.fr

* Sous réserve de la conformité des factures et du respect des conditions contractuelles. Cré@nces Services est proposé par le Crédit Agricole et géré par sa filiale Eurofactor, sous la marque Crédit Agricole Factoring, Eurofactor - 1-3, Rue du Passeur de Boulogne - CS 91000 - 92861 - Issy-les-Moulineaux Cedex 9 - France. Société anonyme au capital de 110 606 820 € - B 333871 259 RCS Nanterre. Société Financière agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'investissement.

*Apprentissage***VOUS POUVEZ
ENCORE SIGNER**

[D]e plus en plus de jeunes envisagent l'apprentissage et ne trouvent pas d'entreprise d'accueil. Transmettez-nous vos offres : les contrats peuvent se signer jusqu'au mois de novembre. Nous avons des demandes en attente. En effet, le 11 octobre dernier, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges a rencontré des jeunes et des adultes intéressés par l'apprentissage à l'occasion d'un mini-forum qu'elle organisait à la Souris Verte à Épinal, en partenariat avec Pôle Emploi et avec le concours des organismes d'orientation et d'insertion du Bassin d'Épinal et des CFA vosgiens.

Contact

Noëlle Houot - Tél. : 03 29 69 55 56 - n.houot@cma-vosges.fr

Le forum a eu lieu à la Salle des Musiques Actuelles « La Souris Verte » à Épinal.



« SUR LA BONNE VOIE » : AVEC L'APPRENTISSAGE, L'AVENIR LEUR SOURIT

REPORTAGE. De mars à juillet, 50 jeunes ont été interviewés sur leur apprentissage dans le cadre d'une opération de revalorisation de l'alternance menée par notre compagnie : « Sur la bonne voie : avec l'apprentissage, l'avenir vous sourit ». Dans ces reportages, filmés et diffusés par Vosges Télévision, aux côtés des apprentis, 40 maîtres

d'apprentissage ont exprimé leur satisfaction de transmettre leur métier à un jeune réceptif et désireux d'apprendre et l'opportunité pour l'entreprise de trouver un futur salarié, voire un repreneur potentiel, à travers l'apprentissage (à revoir sur www.cma-vosges.fr). À la suite de la réalisation des 40 films et des 11 reportages avec Vosges Télévision et 100 % Vosges, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges a proposé un vote en ligne pour désigner le film préféré dans trois catégories : film apprenti, film apprentie, reportage 100 % Vosges. Les films préférés des internautes sont... **Film Apprenti** : 1^{er}, Nathan Ferry (coiffure); 2^e, Adrian Goujon (pâtisserie); 3^e, Alexis Thomas (cuisine). **Film ApprentiE** : 1^{re}, Virginie Thiébaud (expert automobile); 2^e, Morgane Gry (pâtisserie); 3^e, Melissa Serfague (banque). **Apprenti 100 % Vosges** : 1^{er}, Quentin Cosserat (pâtissier). Les pâtisseries sont donc plébiscitées! Les premiers ont reçu un chèque de 500 €, les deuxièmes de 200 € et les troisièmes de 100 €, offerts par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges et la Banque Populaire de Lorraine Champagne. L'ensemble des apprentis ayant participé à l'opération et leurs entreprises d'accueil ont été invités à une cérémonie de remerciements et de remise des récompenses le 11 octobre à la Souris Verte avec les partenaires de l'opération. Tous les participants ont été récompensés par des cadeaux offerts par la CMA Vosges, ses partenaires et les entreprises qui ont accueilli les équipes de Vosges Télévision.

SUR LA BONNE VOIE
AVEC L'APPRENTISSAGE, L'AVENIR VOUS SOURIT



Formation

VOTRE ENTREPRISE UN AN APRÈS

[A]près un an d'activité, beaucoup de chefs d'entreprise ressentent encore des difficultés à lire le bilan de leur compte de résultat ou encore à prévoir un fonds de roulement suffisant pour couvrir les besoins de leur entreprise. Cela peut compromettre l'avenir de leur activité. Pour eux, la CMA des Vosges met en œuvre une formation de 14 heures avec un suivi personnalisé :

! Jour 1 en deux étapes :

- Les stagiaires apprennent à lire et analyser le bilan de résultats et révisent les différents outils de prévision tel que « comment calculer un FDR ».
- Ils complètent un auto-diagnostic qu'ils doivent remplir pour le deuxième jour de formation (10 à 15 jours après).

! Jour 2 : une heure d'entretien entre le

chef d'entreprise, un expert Gestélia et un membre de la CMA.

Pendant cet entretien, on analyse l'auto-diagnostic de l'entreprise et on établit un plan d'action souvent constitué d'un tableau de bord.

! 3^e phase: un suivi personnalisé de l'entreprise.

Pour vérifier que le chef d'entreprise suit bien le tableau de bord, ce suivi peut se composer soit d'un simple coup de fil, soit de quelques visites d'un conseiller de la CMA dans l'entreprise.

Prochaines formations : J1 le 17 novembre et J2 le 1^{er} décembre prochain.

Inscription - renseignements :

Éric Simonin, votre conseiller formation
Tél. : 03 29 69 55 81 - e.simonin@cma-vosges.fr



© SCUSI - FOTOLIA.COM

« GRÂCE AUX FORMATIONS, ON VOIT COMMENT AMÉLIORER NOS PRATIQUES »

Nathalie Chamerois, dirigeante d'une entreprise de broderie et personnalisation d'objets à La Bresse

Cette formation et le suivi personnalisé m'ont permis de mieux identifier ce qu'il fallait améliorer dans nos pratiques. On a un autre avis que celui du comptable, c'est intéressant. J'ai apprécié de travailler en groupe avec d'autres artisans de métiers différents du mien. On découvre aussi comment d'autres font. J'ai apprécié aussi l'entretien à la suite avec la conseillère économique qui suit l'entreprise depuis la création. Cette formation m'a redonné envie de me perfectionner par le biais de formations à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges : je me suis inscrite aux sessions Excel, Devis et facture conformes. Et mon mari va suivre les formations Photoshop et Création de site Internet. Je ne regrette pas d'avoir pris ce temps pour sortir un peu la tête du guidon : sans cela, on passe à côté de services qui nous seraient bien utiles.

Stars & Métiers

PRIX DE LA DYNAMIQUE COMMERCIALE POUR LA BOULANGERIE BLONDOT

Le Prix Stars & Métiers organisé par la Banque Populaire Lorraine Champagne avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat lorraines pour valoriser et récompenser les entreprises artisanales exemplaires a désigné Benoît Grégoire, dirigeant – entre autres – des boulangeries Blondot à Neufchâteau pour le trophée régional de la « Dynamique Commerciale ». Portrait...



[B]enoît Grégoire, 42 ans, n'a pas perdu son temps ! À la tête de six boulangeries, quatre à Neufchâteau et deux à Toul, et bientôt d'une septième (au printemps 2015) et d'une huitième (pour l'été), des créations et reprises, il emploie sur l'ensemble de ses établissements actuels 43 salariés, dont trois apprentis. « *J'ai gardé tout le personnel* », souligne-t-il. Entrepreneur dans l'âme, il a exploré différents métiers de bouche et autant de pays, depuis son CAP en pâtisserie en 1990. Formé par Monsieur Vonderscher à Toul, « *pâtisserie haut de gamme* », il a démarré dans la restauration chez un étoilé local, puis il a travaillé au Luxembourg, en Angleterre... « *J'ai bourlingué, j'ai changé de métier pour tenir un bar à bière. Plus tard, j'ai créé un bar à vin, le Cyrano à Nancy, pendant trois-quatre ans. J'ai ensuite ouvert une brasserie près de la gare routière : le Trinquet (proximité de la gare obligé...).* Et puis, au bout de trois ans, j'ai recherché une entreprise de boulangerie-pâtisserie à reprendre pour revenir à mon métier. » La reprise de la maison Blondot de Neufchâteau s'est présentée et Benoît Grégoire a décidé de se poser dans la plaine vosgienne. Pas pour s'endormir ! Blondot, c'était déjà trois établissements, auxquels le pâtissier a ajouté une quatrième boulangerie à Toul, une cinquième à Neufchâteau, histoire de quadriller la ville, et dernièrement une sixième, toujours à Toul, suite à une liquidation judiciaire. Et il ne

va pas en rester là, avec deux autres projets dans les cartons. « *J'ai deux associés qui m'épaulent et chaque collaborateur gère ses équipes. Chaque département a sa production propre. Je m'occupe des approvisionnements, de la gestion, des ressources humaines. Mais je continue à mettre la main à la pâte : je passe deux jours dans chaque site. On reste sur une fabrication artisanale, on fait tout de A à Z. Je suis très attentif à une gestion rigoureuse : on doit être très pointus sur nos marges. C'est beaucoup de temps, des soirées, des nuits à travailler, des sacrifices sur la vie privée. Mais je vis mon métier, c'est mon tempérament. Il faut avoir la pêche pour entreprendre car, en France, on ne mise pas comme ça sur des personnes issues de la formation professionnelle. Ne serait-ce qu'au départ ! Mes profs n'auraient pas parié lourd sur moi. Si je n'avais pas réussi dans ma première affaire, on ne m'aurait plus fait confiance. Et puis la seule prise de risque est pour le chef d'entreprise...* » Mais cela n'a pas refroidi Benoît Grégoire. Le chef d'entreprise ajoute qu'il est bien entouré pour mener à bien ses projets, à la fois par ses associés, qui l'épaulent sur la gestion du personnel et la comptabilité, et par son épouse, Agathe, qui à travers sa propre entreprise, AGB, assure la décoration et l'agencement des boulangeries. Et déjà, son jeune fils de 12 ans se déclare intéressé par son double métier d'artisan et de chef d'entreprise...

Ma mutuelle santé...



ANNIE
CHEF D'ENTREPRISE, ADHÉRENTE
CONTRAT SANTÉ COLLECTIF DEPUIS
5 ANS

...est comme moi, elle anticipe!

Avant même l'entrée en vigueur de la généralisation de la complémentaire santé, certains professionnels employeurs devront vérifier la conformité de leur couverture santé d'entreprise. C'est peut-être votre cas.

N'hésitez pas à nous consulter. Nos conseillers en protection sociale sauront vous accompagner et vous aider à tirer le meilleur parti de ces nouvelles obligations, sans engagement de votre part.

► N°Cristal 09 69 36 10 20

APPEL NON SURTAXE

E-mail : contact@acorismutuelles.fr

Acoris, la mutuelle santé à visages humains



ACORIS
mutuelles



PLUS DE 20 AGENCES EN LORRAINE ET EN FRANCHE-COMTÉ

Épinal CAE

Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise
22 rue Léo Valentin
Tél. 03 29 30 44 44

Épinal Centre

9 rue de la Marne
Tél. 03 29 69 66 00

Neufchâteau

36 rue de France
Place Noirtin
Tél. 03 29 94 08 08

Remiremont

55 rue de la Xavée
Tél. 03 29 26 11 75

Saint-Dié

11 rue de l'Orient
Tél. 03 29 55 53 83

- SANTÉ - ÉPARGNE - PRÉVOYANCE

Toutes nos coordonnées sur acorismutuelles.fr

Bourse des métiers

Boucherie charcuterie

2003.09.454 : Htes-Vosges vds fds et murs BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR - camion TBE - poss accompt/cédant - bons résultats Affaire à dév - Contact 03 29 24 32 42

Boulangerie-pâtisserie

2013.12.1056 : Vds/Ss-Préf Vosges fds de BOULANGERIE-PÂTISSERIE centre-ville prox. 4 écoles & hôpital CA net 248376 € - four 3 ans - Prix 210 K€ - loyer 680 €/mois - Contact : 06 19 02 89 27

2009.04.838 : Vds PÂTISSERIE FINE avec SALON DE THÉ ds centre de ville touristique Htes-Vosges - maison existante depuis 1931 - salon de thé ds cadre authentique de style - labo 76 m² lumineux donnant sur cadre verdoyant Affaire saine avec potentiel de devt - pour ttes infos cpl contact V. BOTTELIN CMA88 au 03 29 56 70 11

2013.10.1048 : Vds prox ST-DIÉ fds de BOULANGERIE-PÂTISSERIE ÉPICERIE LOTO & JEUX DE GRATTAGE avec salariés et une tournée - Matériel du fournil récent 40 Qx - vaste magasin - appt F3 sur 2 niveaux - prix fds 240 K€ Belle affaire conv. Couple Tél. : 03 29 58 33 79

Bâtiment

2012.12.1014 : Vds fds de MENUISERIE BÂTIMENT : FABR ET POSE TS TYPES DE FERMETURES & AGENCT BOIS secteur de la plaine - 1 sal qualifié départ de la conjointe au moment de la cession - entr saine - Poss rachat locaux - contact JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 63 67 - jb.vauche@cma-vosges.fr

2013.11.1054 : Vds cause retraite secteur CHARMES fds de PLOMBERIE CHAUFFAGE COUVERTURE ZINGUERIE existant depuis 30 ans - 1 salarié qualifié clientèle fidèle - accomp possible par le cédant - pour tt rens contactez le 06 81 17 75 99

Bois

2008.03.765 : Vds cause retraite affaire importante de MENUISERIE AGENCMENT à ST-DIÉ - locaux avec machines, équipement, etc. Contact : 06 07 80 23 02

Mécanique carrosserie

2012.01.970 : À vendre ANOULD axe Nancy-Colmar GARAGE-STATION-SERVICE TOTAL - agent Eurorepar - refait à neuf en 2010, cpr atelier mécanique carrosserie peinture, dépannage, vte VN/VO bât 500 m², 4 salariés, appt F6 CA 500 K€ - prix de vente des parts sociales 310 K€ - contact JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 63 67

2010.03.886 : Vds cause retraite fds de MÉCANIQUE AUTO - Agent Renault - secteur ÉPINAL avec 1 salarié technicien agent - locaux pro 300 m² fonctionnels très bien situés centre-ville - facilité de stationnement + axe gd passage - contact JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 63 67

Travail des métaux

2010.04.897 : Cse retraite vds activité au cœur des Vosges de FABRICATION & VENTE D'ACCESSOIRES grilles et articles de poêlerie pour cheminée Accompagnement commercial possible du repreneur - contact JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 63 67

Coiffure

2013.10.1045 : Vds magnifique salon de COIFFURE sur VAGNEY - emplot idéal avec parking - agenc moderne et récent - accès handicapés aux normes - 4 salariés, équipe stable clientèle très fidèle - salon créé en 1991 - bon CA - prix 140 K€ - loyer 960 €/m - Contact : 03 29 61 75 64 après 20 heures

2012.02.977 : Vds SAINT-DIÉ cause retraite fds de COIFFURE MIXTE pas de salarié - clientèle fidèle - poss. accompagnement du repreneur Contact JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 63 67

2013.11.1052 : Vds fds COIFFURE MIXTE - BRUYÈRES - bon CA 5 bancs de coiffage - 2 bacs - mat bon état - bail cial renouvelé en 2013 - agenc agréable - parking proche - vitrine & entrée neuves - accès handicapés - Tél. : 03 29 50 55 84

2011.05.955 : À vendre très beau salon de COIFFURE MIXTE proche ÉPINAL - clés en mains - bon C.A. pas de salarié - parking et commerces sur place - contact C. BROUSSE CMA88 au 03 29 69 55 53

2010.02.881 : Vds cause retraite fds de COIFFURE MIXTE en zone thermale situation géographique favorable en centre-ville - stationnement gratuit salon de 104 m²/ 2 niveaux 1 salariée à reprendre - poss achat des murs + appt attenant - accomp./cédant envisageable - Contact JB VAUCHÉ CMA au 03 29 69 63 67

Esthétique

2011.09.959 : Vds fds ESTHÉTIQUE SPA ONGLERIE - secteur Htes-Vosges de plain-pied & aux normes handicapés - 9 cabines - 150 m² - gd parking privé - 1 apprentie - matériel high-tech - très bon CA - prix du fds 80 K€ - poss loc des murs 800 € ou vente 150 K€ - Contact : 06 16 59 42 10

Divers services

2014.06.1070 : Vds/ville touristique Vosges fds de BIJOUTERIE Belle notoriété clientèle fidèle locale et touristique - pls marques en exclusivité - magasin rénové éclairage vitrine Led - parking gratuit Accomp repreneur - Contact : 03 29 63 30 43

2014.03.1063 : Vds fonds + murs de FLEURS 100 m² angle de rue plein centre ville - parking - climatisation cave - chambre froide - appartement duplex tout neuf 149 m² maison de maître + combles aménagés - idéal pour couple - Contact : 06 88 21 02 81

2012.01.971 : Vds cse santé prox ST-DIÉ salon de TOILETTAGE CANINS & FÉLINS centre-ville accès facile - agenc & mat. très bon état - CA stable - clientèle fidèle - loyer modéré 0 salarié CA à dév. - pour ttes infos cpl contact : 06 19 85 29 95



HORIZON 2020 QUELLES OPPORTUNITÉS POUR VOTRE ENTREPRISE ?

Vous vous intéressez aux nouvelles pratiques des consommateurs, aux nouvelles technologies ? Vous voulez savoir comment elles vont impacter votre activité, votre métier ?

Vous voulez exploiter les nouvelles opportunités ? L'Institut Supérieur des Métiers en partenariat avec les CMA et d'autres experts de l'artisanat travaillent actuellement à la rédaction d'un ouvrage collectif « *Marchés et Innovations 2020 dans l'artisanat et le commerce de proximité* ». Les projets d'articles sont déjà en ligne et accessibles à tous dans un blog. Vous pouvez les découvrir et réagir. Rendez-vous sur le site de la CMA Vosges : www.cma-vosges.fr et consultez la colonne de gauche de la page d'accueil. Vous trouverez le visuel du blog, il vous suffit de cliquer sur la vignette. Profitez-en !

MARCHÉ DU E-COMMERCE ÇA GRIMPE !

Avec 138000 sites actifs en France, le marché du e-commerce représente 51,1 milliards d'euros et celui de la vente à distance 55,8 milliards d'euros en 2013. Les ventes sur l'Internet mobile, smartphones et tablettes (m-commerce) représentent 2,6 milliards d'euros soit une hausse de 160 % par rapport à 2012.

La consommation collaborative apparaît comme un nouvel usage du Web (utiliser un service de covoiturage sur Internet, acheter sur Internet des produits alimentaires directement à des producteurs...).

Source(s) : Chiffres clés 2014 / FEVAD. - in : FEVAD, 27/06/2014, 4p. - En ligne sur le site de la FEVAD / ou sur l'espace veille de l'Institut Supérieur des Métiers <http://veille.infometiers.org/>

Préparez-vous à ce marché en suivant nos formations « *Créez votre site Internet* » (2015) et « *Créez votre site marchand* » 24-25-26 novembre à Épinal et 15-16-17 décembre à Saint-Dié-des-Vosges.



Vous êtes comme ça,
nous vous comprenons !

Gestélia
Association d'Expertise Comptable

L'expertise comptable est notre métier. Nous l'exerçons sous forme associative et cela change tout. Les 500 collaborateurs de notre réseau national répondent à toutes les problématiques de l'entreprise avec un professionnalisme et une réactivité qui font référence. Nous sommes proches de vous, en phase avec vos attentes.

Devenez adhérent Gestélia, vous ne serez plus jamais un client !

RETROUVEZ-NOUS SUR gestelia.fr OU AU 0 820 090 191

©2012, AHP - Partenariat - Cédric photographique - Getty - Masseria - Fotolia - Corbis



Dossier

Loi Artisanat, commerce et très petites entreprises

CE QUI VA CHANGER POUR LES ARTISANS

Le projet de la loi Artisanat, commerce et très petites entreprises a eu lieu les 26 mai et 5 juin derniers. Grâce à ces dispositions, les artisans vont être mieux « identifiés », ce qui implique une reconnaissance et une transparence renforcées vis-à-vis des consommateurs.

Le projet de la loi Artisanat, commerce et très petites entreprises qui a été voté avant l'été répond à certaines attentes des artisans, notamment sur la reconnaissance de leur statut, les liens avec les CMA, les règles d'urbanisme commercial, mais aussi l'unification des statuts de l'entreprise individuelle.

[L]e vote définitif du projet de loi Artisanat, commerce et très petites entreprises a eu lieu les 26 mai et 5 juin derniers. Grâce à ces dispositions, les artisans vont être mieux « identifiés », ce qui implique une reconnaissance et une transparence renforcées vis-à-vis des consommateurs.

LES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES SERONT DÉSORMAIS CONTRÔLÉES!

Pour exercer certains métiers (de l'alimentation et du bâtiment notamment, où la sécurité du consommateur peut être menacée), un artisan devra justifier d'un diplôme (titre ou qualification professionnelle de niveau V minimum, c'est-à-dire un CAP) ou de son expérience professionnelle (trois ans) lors de son inscription à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA); la loi va confier désormais aux CMA l'obligation de vérification de cette qualification. « Aujourd'hui, les CMA sont démunies en cas d'insistance d'une personne à vouloir s'immatriculer sans détenir de qualification, alors qu'en

fait elle n'a pas le droit d'exercer! Certes, le contrôle peut se faire a posteriori par la police, mais à notre connaissance c'est extrêmement rare. Pouvoir refuser une immatriculation pour non-qualification est un vrai progrès », évoque le responsable du service de développement économique d'une CMA. « Les présidents de chambre auront un pouvoir élargi ; ils pourront aller chercher le bulletin 2 du casier judiciaire par exemple », ajoute un président de CRMA. Côté mise en place dans les CMA, « ce sera très simple », assure François Moutot, directeur général de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA). Les artisans qui exercent une activité pour laquelle une assurance est obligatoire devront la mentionner sur leurs factures ou devis. Contraignant certes, mais protecteur pour le client. « Certains se croient bien assurés mais des compagnies font des contrats non conformes à la réglementation », précise le premier vice-président d'une CMA et membre d'une commission « assurance ».



L'Assemblée nationale a voté ce projet de loi avant l'été.

Zoom sur...

UNE DEMANDE FORTE DU SECTEUR

LA BAISSÉ DU COÛT DU TRAVAIL EN MARCHÉ

Dans sa déclaration de politique générale prononcée début avril devant l'Assemblée nationale, le Premier Ministre Manuel Valls a apporté une réponse concrète à la campagne des « Sacrifiés », menée par l'UPA, qui dénonce l'accumulation de nouvelles charges fiscales et sociales. Artisans, commerçants et travailleurs indépendants vont en effet bénéficier d'une baisse de 60 % de la cotisation d'allocations familiales. Cette mesure vient enfin compenser le fait que les travailleurs indépendants ne bénéficient pas pour eux-mêmes du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Elle montre aussi la voie d'une suppression générale de la cotisation d'allocations familiales. Parallèlement, l'UPA approuve la réduction de la cotisation d'allocations familiales versée par les entreprises pour leurs salariés à compter de 2016. Tout ceci contribuera à améliorer la trésorerie et l'investissement des entreprises de proximité, à les aider à retrouver le chemin de la croissance et de la création d'emplois.

ON NE S'IMPROVISE PAS CHEF D'ENTREPRISE...

L'UPA dénonce les effets pervers de l'auto-entreprise depuis la création de cette mesure. Cette loi prend en compte nos revendications puisqu'elle affirme une harmonisation afin que chaque entrepreneur exerçant la même activité, quel que soit son régime, soit soumis aux mêmes règles. C'est une grande avancée. Comme chaque dirigeant, ils devront avoir cotisé pour bénéficier de la formation professionnelle, s'acquitter de la taxe auprès des consulaires, suivre le stage de préparation à l'installation. On ne s'improvise pas chef d'entreprise, le stage leur permettra de connaître les conditions, les contraintes et surtout d'acquérir des compétences pour éventuellement se développer et évoluer vers un autre statut. Les mesures sur la qualification professionnelle me paraissent essentielles. En réaffirmant et en durcissant l'obligation de justifier de ses qualifications et de mentionner son assurance professionnelle, on protège le consommateur et forcément le statut d'artisan, sa notoriété, sa réputation, son métier et la reconnaissance de ses savoir-faire. Lorsqu'on permettait à tout à chacun d'exercer une activité de l'artisanat, on mettait en danger notre secteur et ouvrait la porte à de « l'artisanat hard discount ». C'était inacceptable, on doit protéger la signification du mot « artisanat ».



*Rosa Saraiva,
Présidente
régionale de l'UPA.*

© CMA55



Dossier

« Si c'est obligatoire et qu'on oublie une mention, on est condamnable », pointe-t-il. L'identité artisanale est encore renforcée par le fait que les entreprises artisanales de plus de dix salariés, y compris celles qui font l'objet d'une cession ou d'une transmission, pourront rester immatriculées au registre des métiers (dans la limite d'un seuil qui sera fixé par décret).

LE LIEN À LA CMA RENFORCÉ

Les artisans ont à cœur de continuer à bénéficier de l'accompagnement de leurs chambres (formations, conseils, accompagnements divers...). « Dans les métiers de l'alimentaire, quand on est moins de dix et que l'on a un magasin, on dépend des deux chambres. Je trouve important de renforcer le rôle de la CMA. Leurs conseillers sont souvent plus à l'écoute et compréhensifs que d'autres organismes moins proches de l'artisanat qui n'ont pas forcément la même expertise concernant les TPE », s'exclame un charcutier de la région. Un artisan, c'est avant tout une entreprise, et sa taille ne veut aujourd'hui plus rien dire. Un artisan peut donc exercer ailleurs qu'en centre-ville... Mais c'est important, afin de garder des artisans au cœur des villes, qu'ils soient aidés pour y rester.



© FAESTYLE - FOTOLIA.COM

EN CENTRE-VILLE, LES COMMERCES DE PROXIMITÉ CONFORTÉS

Autre pan de la nouvelle loi, les règles d'urbanisme commercial sont modifiées pour favoriser le maintien des commerces de proximité en centre-ville.

La hausse des loyers sera par exemple limitée à 10 % par an en cas de déplafonnement (transformations, embellissements d'un quartier...); ceci évitera l'éviction de certains commerçants, notamment indépendants.

« Un bail classique c'est "3-6-9" et le déplafonne-

Chronologie d'une loi examinée en procédure accélérée

**21 août
2013**

Présentation en Conseil des Ministres

**18 février
2014**

Adoption à une très large majorité à l'Assemblée nationale (323 suffrages favorables, 1 voix contre)

**17 avril
2014**

Adoption à l'unanimité des voix exprimées au Sénat

**21 mai
2014**

Accord de la Commission mixte paritaire (CMP)

**26 mai
2014**

Lecture des conclusions de la CMP à l'Assemblée nationale, puis vote

**5 juin
2014**

Lecture des conclusions de la CMP au Sénat, puis vote

Ensuite

Promulgation par le Président de la République; entrée en vigueur après publication au Journal officiel; décrets d'application permettant sa mise en œuvre

DES CLARIFICATIONS ESSENTIELLES ONT ÉTÉ APPORTÉES

C'est avec satisfaction que j'ai appris l'adoption de cette nouvelle loi en faveur de tout notre secteur. Des clarifications essentielles ont été apportées. En effet, les mesures prises garantissent davantage de stabilité et sécurisent le parcours du chef d'entreprise. À travers l'obligation de qualification professionnelle, au-delà des aspects déclaratifs et faute de pouvoir contrôler leurs compétences, les CMA pourront mesurer les prérequis des professionnels et donc assurer une concurrence loyale et cohérente. La refonte du statut de l'auto-entrepreneur renforcera le principe d'équité entre les différents statuts des entreprises artisanales. Le maintien des commerces de proximité est aussi un enjeu fort dans tous les territoires lorrains, puisque les centres-villes sont en train de perdre leur attractivité, face à une concurrence féroce de l'urbanisation périphérique.

Les dispositions financières en faveur de ces artisans/commerçants de proximité permettront quelque peu de rééquilibrer la balance. Par ailleurs, le secteur des métiers d'art sera désormais reconnu puisque son hétérogénéité confère à ces artisans des dispositions fiscales très diverses. Mais ces nouvelles dispositions imposent de nouvelles missions aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine, au-delà de celles qu'elles assument déjà depuis toujours. Je m'inquiète donc de voir qu'au moment même où l'on demande à nos établissements publics d'élargir leur champ d'intervention, on leur impose des contraintes budgétaires qui entraîneront inévitablement une réduction de leurs moyens. Pour autant, nous répondrons bien évidemment à toutes les demandes et veillerons, comme toujours et dans l'intérêt des artisans, à rendre un service de qualité.



© CRMA LORRAINE

*Pascal Kneuss,
Président de la
Chambre Régionale
de Métiers
et de l'Artisanat
de Lorraine.*

ment intervient au renouvellement du bail. 30 % au bout de trois ans, c'est beaucoup ; cette mesure ne limite réellement les choses que dans les cas où de grands groupes propriétaires proposent un renouvellement de bail à 300 %... », commente, mi-figue mi-raisin, notre charcutier.

La loi va ainsi rééquilibrer les relations entre propriétaires et locataires.

Elle rendra obligatoire un état des lieux lors de la prise d'un local, et un inventaire précis des catégories de charges locatives (en clarifiant la répartition entre le bailleur et le commerçant) ; le locataire aura aussi un droit de préférence en cas de vente.

Entre autres mesures, le droit de préemption des communes sur les fonds de commerces est également modernisé. De même, les élus pourront déléguer le droit de préemption pour qu'un opérateur de type Société d'économie mixte ou une intercommunalité assure l'acquisition et la gestion des fonds acquis.

À travers cet appui sur des acteurs mieux outillés ou cette mutualisation de ressources, l'intervention des communes est sécurisée.

Les décrets d'application de cette loi sont attendus avec intérêt par les professionnels.

UNIFICATION DES STATUTS JURIDIQUES À L'HORIZON...

Les propositions du député de la Côte-d'Or Laurent Grandguillaume, établies suite à sa mission d'expertise sur les entreprises individuelles, ont été intégrées à la loi Artisanat. Le point sur ce qui sera effectif au 1^{er} janvier 2015. « *L'entrepreneur seul a le choix entre différentes structures juridiques : une EURL ou une SASU s'il envisage de s'associer ; une entreprise indi-*

*EI, EURL, EURL
ou SASU ? Telle
est la question...*



© FOTOGESTOEBER - FOTOLIA.COM



Dossier

viduelle (EI) et ses variations que sont l'EIRL et l'auto-entrepreneur s'il ne le souhaite pas, pose Stéphanie Ménégakis Lacheré, juriste en droit des affaires et droit social. L'avantage de l'EIRL la simplicité de sa constitution, celui de l'EIRL la protection du patrimoine, et le fait d'être auto-entrepreneur permet de compléter un revenu ou de tester une activité », résume-t-elle. « Certains de ces dispositifs ne sont pas intéressants pour l'entreprise individuelle ; le statut doit être cohérent avec la nature de l'entreprise, et non pas choisi pour des raisons fiscales », martèle François Moutot, directeur général de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA). « Ça fait trop de choix », renchérit un plombier-chauffagiste couvreur en entreprise individuelle. Sans compter la confusion entre « statut » et « régime »... Le projet de loi fait donc évoluer les obligations administratives des entrepreneurs dans le sens d'une plus grande simplicité. « Il y avait trois régimes : microfiscal, microsocietal des auto-entrepreneurs et réel. J'ai proposé de fusionner les deux premiers en instituant le régime unique de la micro-entreprise. Le régime réel reste en place », explique Laurent Grandguillaume.

UNE CERTAINE ÉQUITÉ

Une certaine équité est aussi visée. Si la question des franchises de TVA est, pour le député, indépendante des régimes – « ça ne bouge pas » –, les changements pour les auto-entrepreneurs ne sont pas anodins. Ils seront en effet soumis pour l'essentiel aux mêmes exigences réglementaires que les autres catégories d'entreprises : frais de chambre, obligation d'assurance, stage préalable à l'installation... Le député précise en outre qu'un décret va être publié suite à certaines dérives observées : « Quand il n'y a pas de chiffre d'affaires, il n'y aura pas de droit à des indemnités journalières. » Deuxième axe de la loi, l'accès au régime de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) sera facilité : passage administratif simplifié de l'EI à l'EIRL, obligations de publication des comptes annuels de l'EIRL allégées, etc. « On va vers un statut unique de l'entreprise individuelle, synthétise Laurent Grand-



Les auto-entrepreneurs seront soumis aux mêmes exigences réglementaires...

© OUADE - FOTOLIA.COM

guillaume. Un groupe de travail se réunit toutes les semaines sur ce sujet, et un rapport a été remis au début de l'été. »

MÉTIER D'ART :

« UNE AVANCÉE HISTORIQUE ! »

En votant l'article 20, titre II de la loi Artisanat, commerce et très petites entreprises en avril dernier, le Sénat a reconnu officiellement l'existence du secteur des métiers d'art. Le point sur les attentes des professionnels concernés.

« Parmi les céramistes que nous sommes, ceux qui font des pièces uniques sont inscrits à la maison des artistes, ceux qui font des petites séries sont à la chambre de métiers, et il y a aussi des artistes "libres" qui cotisent à l'Urssaf », énumère une céramiste de la région spécialisée dans le raku, un procédé ancestral japonais. « Ils payent leurs charges avec des taux de TVA différents : 10 % pour les artistes, 20 % pour les artisans... » Celle qui a commencé par être affiliée à la Maison des artistes est aujourd'hui à la Chambre de Métiers, sans s'y sentir pour autant à sa place : « Les formations qui y sont proposées ne me correspondent pas, j'ai adhéré aux Ateliers d'Art de France... »

Avec la loi Artisanat, c'est tout un secteur éclaté socialement et fiscalement qui compte bien se fédérer au sein de la place créée.

Serge Nicole, président d'Ateliers d'Art de France, souligne que « cette cinquième section de métiers artisanaux va entraîner une identi-

LES MÉTIERS D'ART DOIVENT BÉNÉFICIER DE MESURES PROPRES

« Ce projet de loi précise que relèvent des métiers d'art, selon les modalités fixées par décret, les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent à titre principal ou secondaire une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation ou de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique. La loi prévoit également qu'une section relative aux métiers d'art soit créée au sein du répertoire des métiers (RM). La liste sera dorénavant établie conjointement par le ministère de la Culture et de la Communication et celui en charge de l'Artisanat. Identifier les artisans d'art au RM permettra de les comptabiliser, de mener des études, de cibler des actions spécifiques vers eux. C'est important pour ces entreprises dont les activités sont parfois difficilement rentables, générant un temps et une qualité de travail difficiles à valoriser, s'inscrivant souvent sur des marchés marginaux... Ils doivent bénéficier de mesures particulières, pour ne pas voir disparaître les entreprises et perdre les savoir-faire. Se pose cependant la question de "qui jugera de l'appartenance ou non à cette section lors de l'inscription au RM". Qui contrôlera ? Est-ce que l'appréciation "nécessitant un apport artistique" sera déclarative ou évaluée par un technicien ? Les CMA auront-elles des moyens pour réaliser un travail de transfert vers la nouvelle section de l'ensemble des entreprises qui pourraient y prétendre ? Il faudra également obtenir des clarifications sur les différents statuts qui coexistent actuellement : artiste libre, artiste (inscrit à la Maison des artistes), artisan... seront-ils regroupés sous un seul statut d'artisan d'art ? Les modalités fixées par le décret seront donc importantes. »



Gisèle Perrin,
couturière et
Présidente de
la commission
Métiers d'Art de
la CMA Vosges.

© CMA 88

fiction propre des artisans d'art et permettre l'établissement de règles adaptées aux conditions de notre activité. Nous serons très vigilants sur les décrets d'application de la loi ». La céramiste interrogée espère, elle, « un amendement supprimant la différenciation entre pièces uniques et petites séries »...

Un sculpteur sur bois du cru, dont les créations sont diffusées en France et à l'international, insiste sur le fait que la loi « aidera à ce que nous soyons connus et reconnus pour ce que nous sommes : des jeunes, des créateurs, avec plein d'idées ! » Car derrière l'artisan d'art, il y a « une personne qui fait tout : nous pensons la pièce, la concevons, la fabriquons et la vendons ».

Cette « complétude » est le terreau de toutes les innovations. « Mon tour de 1780 – 4 m de long, tournages jusqu'à 50 cm de diamètre, 5 axes – rivalise avec les tours numériques ! Le monde moderne est d'ailleurs né de l'art du tournage (fraiseuses, usinage...) », pose un ébéniste d'art parisien. L'avenir n'a pas fini d'apprendre d'un secteur économique unifié et potentiellement... plus fort.

*Avec cette loi,
le Sénat a reconnu
officiellement
l'existence du
secteur des
métiers d'art.*



© STORKETE - FOTOLIA.COM



Métier

Impression 3D

ENTREZ DANS UNE NOUVELLE DIMENSION

De nombreux reportages présentent les avancées de l'impression 3D qui permet de fabriquer des objets et pièces à partir d'un modèle numérique. Cette technique progresse à vitesse grand V, entrant même dans les foyers. Va-t-elle remplacer l'artisan dans la fabrication ? Comment l'intégrer dans son métier ?

[T]ous les artisans qui fabriquent devraient s'intéresser à l'impression 3D », conseille Pierrick Secher, responsable du Pôle d'Innovation Transformation des Métaux (PITM) à Niort. Pour cet ingénieur qui accompagne les entreprises artisanales dans l'intégration de l'impression 3D dans des projets, l'heure où la fabrication additive* remplacera en masse la production classique n'a pas encore sonné. Mais cette technique rentre aujourd'hui en force dans l'optimisation d'un processus global : elle peut être une étape pour obtenir un produit fini et l'artisan a tout intérêt à comprendre son fonctionnement pour savoir ce qu'elle peut lui apporter et comment elle va impacter son métier.

MENACE OU OPPORTUNITÉ ?

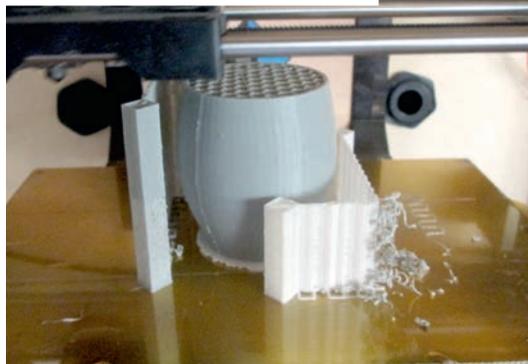
« Destinée au départ à produire des prototypes à moindre coût, elle devient dans certains cas un moyen de fabrication à part entière capable de fournir un produit fini, affirme le responsable du PITM. Et d'expliquer : l'impression 3D travaille à partir d'un modèle numérique réalisé sur un logiciel CAO. Ce modèle est "découpé en tranches" ; l'imprimante vient ensuite déposer de la matière couche par couche jusqu'à obtenir l'objet réel. Suivant la technologie, la matière de base se présente sous forme liquide, filaire ou de poudre. On peut "imprimer" en plastique (PLA, ABS, Polyamide), en métal (acier, inox, titane, acier d'outillage, bronze, aluminium, inconel,

chrome, cobalt), mais aussi en céramique »**. De quoi donner froid dans le dos aux artisans qui fabriquent des pièces uniques, des prototypes, des modèles, des objets d'art... Ou les enthousiasmer. La pire des choses serait l'indifférence car cette technologie, jusqu'ici apanage de l'industrie de pointe, progresse très vite et se démocratise. « Si elle évolue fortement en qualité, elle permettra la copie parfaite d'une œuvre, d'un objet », prévoit l'ingénieur, non sans insister sur la nécessaire formation qu'elle suppose : « L'utilisation requiert la maîtrise d'un outil de CAO, elle doit être associée à une bonne maîtrise des TIC, de la sécurité des échanges et du stockage des fichiers en ligne ».

UN PROTOTYPE TOUT DE SUITE

Hervé Michas, ingénieur en génie civil reconverti dans l'artisanat d'art à Villers-lès-Nancy, a adopté tout de suite l'impression 3D dans son processus de fabrication. Il crée des pièces en résine, béton, métal. Il travaille également pour des artistes. « J'ai l'avantage de dessiner depuis 30 ans sur ordinateur et je produis mes créations en DAO ou CAO. L'impression 3D me permet d'avoir tout de suite une visualisation de l'objet, de ses proportions. Cela me permet aussi de le montrer et le valider avec le client. » Une réactivité qu'Hervé met en avant sur son site Internet. Pour gérer lui-même cette étape, il s'est « offert » une imprimante 3D. « Ce n'est pas la plus sophistiquée : elle utilise le principe d'extrusion. Sa précision n'est pas optimale mais elle est en adéquation avec mon usage actuel. J'ai investi 1 600 euros pour cette machine. En un an, elle a tourné 1 200 heures. Autre avantage, j'agrandis ou réduis mon modèle sans avoir à refaire le dessin. Je l'utilise aussi dans mon processus de fabrication pour produire mes moules. L'objet fini n'est pas réalisé sur l'im-

Pour Hervé Michas, la fabrication additive est un bon moyen d'obtenir tout de suite une visualisation 3D d'un projet.



primante 3D (ou seulement de petits éléments). Pour l'instant, je n'ai pas d'intérêt à fabriquer mes objets en fabrication additive, plus chère et d'un rendu inférieur à mes techniques classiques. Il faut savoir utiliser les technologies en fonction de ce qu'elles apportent. Je pense qu'il est indispensable de maîtriser les logiciels de CAO ou DAO si on s'équipe d'une imprimante 3D. J'interviens d'ailleurs pour des artistes et artisans en créant le fichier 3D à partir de leur dessin à main levée. Je fais cela actuellement pour un artisan verrier, et j'ai des projets avec un chocolatier, un ferronnier, des architectes... »

COMPLÉMENTARITÉS

Travailler pour les autres, c'est le créneau que souhaite occuper Dominique Lentengre, ex-artisan fleuriste qui vient d'ouvrir un « studio » de photo 3D avec équipement complet de CAO-DAO et imprimante 3D à Épinal. Il démarché les artisans pour leur présenter ses prestations. Avec son scanner, il crée un fichier 3D de la pièce qu'on veut reproduire. Il transforme le fichier selon les vœux du client et sort l'objet dans la matière demandée parmi la gamme offerte actuellement en fabrication additive ou en fonderie, en recourant aux services d'un prestataire spécialisé. Depuis peu, une imprimante 3D trône dans son atelier high-tech. Il a investi dans une technologie très haute définition qui produit des pièces en résine permettant à la suite une fonte à la cire perdue. « Avec cette offre j'espère toucher des bijoutiers, des prothésistes dentaires, des artisans d'art... Je fais des démonstrations, je rencontre les artisans pour leur expliquer. J'ai travaillé avec

QUELQUES CONTACTS POUR EN SAVOIR PLUS

I Pierrick Secher : ✉ p.secher@cma-niort.fr

I Cerfav (54) : www.cerfav.fr/fablab/

✉ fablab@cerfav.fr

I ENSGSI (54) : www.facebook.com/GSILab

I Numérfab (55) : www.numerifab.fr

I Graoulab (57) : www.graoulab.org

✉ contact@graoulab.org

I Cirtes (88) : www.stratoconception.com/

signature/news.html • www.interreg-fred.eu/

✉ cyril.pelaingre@cirtes.fr

Métier

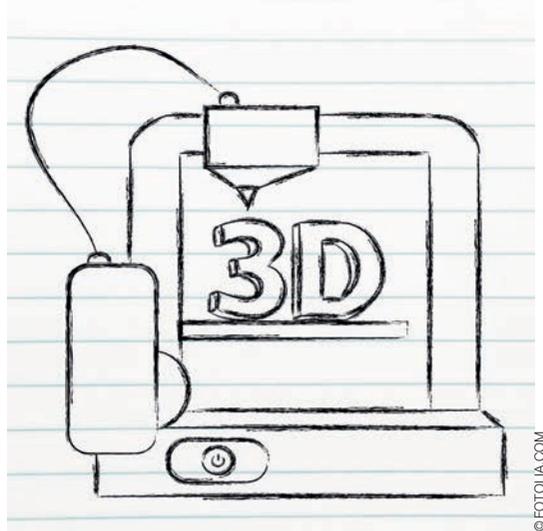
un restaurateur de monument qui a trouvé le procédé intéressant pour remplacer l'étape du modelage en sculpture... »

LA 3D NE FAIT PAS TOUT...

Christian Didier, dirigeant de l'entreprise déodatienne Dimobois, spécialiste du modelage pour la fonderie, produit, à partir des plans communiqués par le fabricant, le modèle – souvent en résine – qui va servir à la production en série. De son point de vue, la fabrication additive ne peut pas actuellement remplacer son travail. *« D'abord, il faut un fichier 3D et on me fournit encore souvent de simples plans. Parfois, il n'y a pas de plan : je reconçois la pièce. Notre métier est spécifique : nous apportons beaucoup de valeur ajoutée aux plans fournis par les fabricants car nous adaptons le modèle aux exigences des fondeurs. Le modèle que je leur remets tient compte des retraits, des détails nécessaires à la fonderie. Ce modèle doit avoir des propriétés mécaniques qu'on ne peut obtenir avec l'impression 3D. »* *« Effectivement, précise Pierrick Secher, la caractérisation des pièces produites par fabrication additive n'est pas établie et il peut y avoir des défauts. On constate parfois une déviance en termes de géométrie. En revanche, cette technologie ouvre un potentiel pour des complexités sans limite : du fait du procédé de réalisation couche par couche, on peut réaliser n'importe quelle géométrie et on peut personnaliser rapidement : il suffit de modifier le modèle CAO. »*

NOUVELLES PRATIQUES

Outre ces utilisations dans différents métiers, la fabrication additive amène des changements de pratiques : à partir d'une imprimante 3D, des designers peuvent réaliser directement leurs prototypes. Des architectes réfléchissent à des formes nouvelles. Des fichiers sont mis en ligne proposant des objets ou pièces utilitaires à faire soi-même. Une nouvelle ère de partage des données, des idées, se profile, d'autant que l'utilisation des imprimantes 3D s'est principalement développée dans des fablabs (abréviation de Fabrication Laboratory), « plates-formes de prototypage rapide ». *« Le fablab s'adresse aux entrepreneurs qui veulent passer plus vite du concept au prototype, aux designers, aux*



© FOTOLIA.COM

*artistes et étudiants désireux d'expérimenter, d'enrichir leurs connaissances pratiques en électronique, en CFAO, en design, aux bricoleurs du XXI^e siècle. »**** Une charte les régit. Ils doivent être ouverts au public gratuitement au moins une partie du temps. *« Les fablabs doivent partager des outils et processus communs. L'idée est que ces laboratoires partagent de la connaissance, des savoirs, des plans, des designs et collaborent avec d'autres FabLabs nationalement et internationalement. »***** Souvent adossés à des universités ou centres de recherche (pôles d'innovation de l'Artisanat Cerfav par exemple), ils vous permettront de découvrir plus avant les techniques 3D, dessin, conception, impression et usinage. Un tournant à ne pas manquer...

* La fabrication additive regroupe l'ensemble des procédés de fabrication qui travaillent par ajout de matière (empilement de couches) par opposition à la fabrication soustractive qui consiste à enlever de la matière à partir d'un bloc (Source : « La Fabrication additive, vers une nouvelle forme de production », Pierrick Secher pour l'ISM, *Marchés et Innovation 2020 dans l'Artisanat et le Commerce de Proximité*).

** Découvrir les différents procédés :

<http://blog.innovation-artisanat.fr/la-fabrication-additive-vers-une-nouvelle-forme-de-production/>

*** Source, *Tours d'horizon des fablabs*, Fabien Eychenne.

****Source, wiki de la fablab fondation

Atelier Dufala (Deyvillers)

IMPRESSION 3D : L'ART ET LA MATIÈRE

Les artisans perçoivent vite les atouts de l'impression 3D dans leur métier pour peu qu'on leur montre le procédé : exemple à l'Atelier de restauration d'art Dufala à Deyvillers.

[D]enis Valdenaire, artisan sculpteur-restaurateur de monuments anciens à Deyvillers, a tout de suite été emballé par la possibilité de scanner des objets et l'impression 3D. « Pour sculpter, nous travaillons souvent d'après copie d'un original. Ces techniques vont nous permettre de réaliser rapidement cette copie. Cela évitera le modelage, étape longue consistant à reproduire l'original en volume par moulage (chose souvent impossible) ou par modelage de visu. La copie servant à recueillir les cotes au moment de sculpter, l'obtenir plus vite est un gain de temps qui ne dénature pas le travail artisanal. Nous avons pu tester l'intérêt récemment quand Dominique Lentengre, artisan à Épinal, nous a contactés pour nous présenter ses prestations de scan et d'impression 3D. Nous disposons à l'atelier d'une belle vierge allaitante du XVI^e siècle en bois sculpté, que nous avons restaurée et qui devait retourner chez son propriétaire. On voulait en faire une copie (avec l'accord du client) pour l'atelier, car c'est très rare de tomber sur une telle pièce. Le moulage de la statue n'était pas possible : j'aurais donc pris des photos à partir desquelles j'aurais réalisé un modelage. Monsieur Lentengre a scanné l'original. À partir du fichier obtenu, il nous a fait fabriquer par impression 3D la réplique de la statue, en sable. Cette copie me permettra de sculpter d'après modèle. J'envisage même de placer la copie obtenue par impression 3D dans la niche réservée, à l'extérieur de l'atelier, si la matière résiste aux intempéries, ce qui n'est pas garanti... »

Mais alors, quid du travail de l'artisan si on peut ainsi reproduire une statue sans utiliser la technique ancestrale du modelage ? Voire, si l'on produit la pièce sans passer par la sculpture ! Anne Dufala, la compagne de Denis, doreuse et spécialiste de la peinture polychrome, restauratrice de monuments, s'avoue perplexe. Elle craint la disparition des savoir-faire. « Pour certaines pièces on passera toujours par les méthodes classiques, rassure Denis : il y aura deux procédés,



Denis Valdenaire et Anne Dufala réinventent leur métier avec la 3D.

l'ancien, haut de gamme, et le moderne. Il y aura toujours des amoureux des techniques traditionnelles. » Il s'inquiète cependant que le processus échappe aux hommes de l'art. Que les fichiers servent à faire des copies à tout-va et qu'on trompe les gens sur les méthodes. Cela dit, ça existe déjà... « Il faudra être très vigilants. Pour autant, il faut évoluer et vivre avec son temps, on y vient comme tout le monde : aujourd'hui, passer par le modelage, dans beaucoup de cas, c'est "inévitable". » Tous deux s'accordent à penser que ces procédés peuvent faciliter leur métier et réduire le coût d'une étude pour réaliser une sculpture.

Dominique Lentengre, qui a troqué son métier de fleuriste il y a un an contre celui de prestataire en photo et impression 3D, après une formation lui permettant de maîtriser les logiciels de CAO et DAO, contacte actuellement les entreprises locales comme l'Atelier Dufala pour leur faire découvrir ces techniques du futur. Lui-même a investi dans une imprimante 3D capable de façonner par ajout de matière des pièces haute définition en résine. Il complète son offre en collaborant avec un prestataire industriel qui possède un parc d'imprimantes 3D très sophistiquées couvrant toute la gamme possible actuellement. Pour l'instant, le marché est encore assez timide. Il intervient aussi pour des particuliers qui veulent disposer de leur propre statue en 3D...

Prix Stars & Métiers

DÉCOUVREZ LES LAURÉATS DE L'ÉDITION 2014

Six entreprises artisanales lorraines ont obtenu le trophée régional Stars & Métiers 2014 en juin dernier.



Les lauréats de l'édition 2014.

© CMA BB

[C]e prix, organisé par la Banque Populaire Lorraine Champagne en partenariat avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, récompense et valorise les entreprises les plus performantes. Capacité à innover, démarche commerciale exemplaire, qualité du management, de l'organisation..., les étoiles de l'artisanat brillent sur tous les plans. Présidé par Pascal Kneuss, Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine, le jury régional, composé de membres de la BPLC et des CMA, a désigné les six lauréats parmi une quarantaine de candidats présélectionnés dans chaque département.

Stratégie globale d'innovation: SARL DSH, entreprise de drainage de parcelles agricoles et arboricoles, à Saint-Jean-les-Buzy (55).

Dynamique commerciale: Boulangerie Blondot, située à Neufchâteau (88).

Innovation technologique: Manu Lorraine Entreprise, négoce de matériaux TP et carrosserie industrielle, à Ennery (57).

Management des ressources humaines : Techni Pose, pose de portes, stores et fermetures à Nancy (54).

Coups de cœur : Bruno Amicone, cordonnier et créateur de ceintures en cuir à Bar-le-Duc (55), et la Fromagerie de Vergaville (57).

L'UNIVERSITÉ RÉGIONALE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (URMA) À **ORIENTATION**

ORIENTATION. La 25^e édition du Salon Oriaction se tiendra au parc des Expositions à Nancy du 20 au 22 novembre. Avec 220 exposants et 14 pôles d'activités, les visiteurs bénéficient d'une information très complète pour préparer leur parcours de formation vers un métier après le Bac. Ce Salon offre la possibilité de rencontrer directement les représentants des établissements, écoles, institutions, filières... et de confronter son projet à une première réalité. Conduite par la CRMA de Lorraine, l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA) prendra sa place au sein de l'offre de formation régionale post-Bac. Une place d'autant plus légitime que les bacheliers sont de plus en plus nombreux à être attirés par les métiers et filières de l'artisanat alors même que les qualifications ne cessent d'évoluer vers des niveaux supérieurs compte tenu des besoins croissants et de plus en plus pointus des entreprises du secteur.

Plus d'infos: www.oriaction.com

UN COLLOQUE POUR NE PAS FAIRE DÉBORDER LE VASE

ENVIRONNEMENT. Les Agences de l'eau et le Cnidep vous convient au colloque national « **Substances dangereuses pour l'eau : artisans et collectivités, un défi commun** » qui se tiendra au nouveau Centre Prouvé de Nancy (à côté de la gare) les 29 et 30 octobre, organisé en partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy. Ce colloque, dont l'accès est gratuit, propose un coup de projecteur sur cette thématique en apportant des réponses et présentant des solutions pour demain. Partage d'expériences et témoignages d'artisans et de collectivités seront les temps forts articulés autour de séances plénières et d'ateliers variés. Profitez du fait que ce colloque national ait lieu sur votre territoire, il reste quelques places !



LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU PRODIGE
EN FAVORI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CNIDEP
Centre National d'Innovation
pour le Développement durable
et l'Environnement
dans les Petites entreprises

**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**
Meurthe-et-Moselle

Plus d'infos : Découvrez le programme et inscrivez-vous pour participer gratuitement sur www.colloquesubstancesdangereuses.com

ACCÉDEZ À DES SALONS D'ENVERGURE INTERNATIONALE

VISIBILITÉ. Participer à un Salon d'envergure internationale est une opportunité commerciale très intéressante. En revanche, les tarifs pratiqués sont souvent rédhibitoires. Il en est ainsi du Salon international du patrimoine culturel qui affiche des montants au-delà de 700 euros du mètre carré. Bien entendu, le cadre du Carrousel du Louvre et la qualité des visiteurs justifient très certainement la note. Depuis quelques années, la CRMA de Lorraine s'est attachée à mobiliser des fonds afin de rendre ce Salon accessible à des entreprises régionales. Elle dispose d'un stand de 48 m² pouvant accueillir une dizaine de professionnels. Intitulé « Lorraine, terre des métiers d'art », l'espace bénéficie d'un engouement lié à la notoriété des savoir-faire lorrains. L'excellence de notre artisanat d'art représente de réelles opportunités économiques. Aux alentours de 100 €/m², les tarifs et le Salon sont devenus accessibles grâce aux soutiens financiers de la BPLC, de la Maaf, du Conseil régional de Lorraine, de l'APCMA et de la CRMA.

Contact : si vous êtes intéressés par l'édition 2015, contactez dès à présent Pierre-Étienne Pichon
Tél. : 03 29 79 76 60 - pe.pichon@cma-meuse.fr

LES SALONS DE COIFFURE LORRAINS BIENTÔT SENSIBILISÉS

INITIATIVE. Une table ronde sera organisée à Verdun, au Centre Mondial de la Paix, dimanche 16 novembre à 17h30. Sujet de première importance au niveau environnemental, social et économique, le développement durable et la labellisation des salons de coiffure de Lorraine mériteraient bien cette initiative. Afin d'en mesurer les enjeux, Jacques Minjolet, directeur des institutions de la coiffure et expert en la matière, animera cette table ronde. Et les plus organisés pourront profiter de leur déplacement, pour assister au show coiffure (entrée gratuite) donné par les professionnels de la coiffure de l'UDC Meuse au gymnase du collège Saint-Jean à Verdun, à quelques encablures de là, à 15 heures.

Renseignements : UDC Meuse - Tél. : 03 29 86 52 15



*Entreprises du bâtiment***ATTENTION, MENTIONS OBLIGATOIRES !**

[L]a loi relative à l'Artisanat, au commerce et aux très petites entreprises promulguée le 18 juin, publiée au Journal Officiel du 19 juin dernier (*lire notre dossier spécial pages 14 à 19*) mentionne que les artisans ou les auto-entrepreneurs exerçant une activité artisanale, pour lesquels une assurance professionnelle est obligatoire, ce qui est le cas pour les professionnels du bâtiment, doivent dorénavant mentionner sur leurs devis et leurs factures :



- ! l'assurance souscrite au titre de leur activité,
- ! les coordonnées de l'assureur ou du garant,
- ! la couverture géographique du contrat ou de la garantie.

Cette obligation concerne également les professionnels du bâtiment étrangers, qui doivent pouvoir justifier que leur garantie couvre la responsabilité décennale selon la loi française pour les contrats exécutés en France.

La mention au devis et à la facture ne dispense pas le client d'exiger, par précaution, au moment de la signature du contrat, une attestation d'assurance valable à l'ouverture du chantier.

NOUVEAU : LE RÉTABLISSEMENT PROFESSIONNEL

JURIDIQUE. Une ordonnance du 12 mars 2014 a instauré une nouvelle procédure de rétablissement professionnel pour éviter la liquidation judiciaire et permettre d'effacer très rapidement certaines dettes du débiteur. Les entrepreneurs individuels pourront demander un rétablissement professionnel s'ils en respectent les critères. Cette procédure concerne uniquement les entrepreneurs individuels (à l'exception des EIRL) sans salarié au cours des six derniers mois et ayant un actif très faible dont le montant maximum sera précisé par décret. L'ouverture de cette procédure protège le débiteur des poursuites des créanciers. Elle doit être clôturée à l'expiration du délai de quatre mois. La décision de clôture entraîne l'effacement des dettes. Les créances des salariés, les créances alimentaires ou consécutives à une infraction pénale et les créances des cautions et garants ayant payé à la place du débiteur ne sont pas effacées. Cette procédure est applicable depuis le 1^{er} juillet dernier.

CAROLE DELGA, NOUVELLE SECRÉTAIRE D'ÉTAT



REMANIEMENT. Alors que Valérie Fourneyron, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, a déposé sa démission pour raisons de santé auprès du président de la République, l'Élysée a annoncé un mini-remaniement en juin dernier. C'est Carole Delga, députée de Haute-Garonne, qui lui succède. Fonctionnaire territoriale, elle est maire de Martres-Tolosane depuis 2008. Elle a été vice-présidente de la région Midi-Pyrénées en charge des TIC et des questions de ruralité, de mars 2010 à septembre 2012.

OBLIGÉE DE M'ARRÊTER



VOTRE PERTE DE REVENUS COMPENSÉE



Et si une maladie ou un accident vous empêchait d'exercer votre activité professionnelle ? Les solutions Energie Prévoyance de Groupama, conçues pour répondre aux besoins spécifiques des travailleurs indépendants, compensent vos pertes de revenus. Vous bénéficiez en plus d'avantages fiscaux : les cotisations versées sont déductibles de vos revenus imposables⁽¹⁾. Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic personnalisé et gratuit.

Solutions Énergie Prévoyance
à retrouver sur groupama-pro.fr



Toujours là pour moi.

Pour les conditions et limites des garanties, se reporter au contrat. (1) dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles – Les produits d'assurance vie sont ceux de Groupama Gan Vie, SA au capital de 1 371 100 605 € ; siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris ; 340 427 616 RCS Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Getty Images – Being – Septembre 2014.



Vous êtes Peintre en Bâtiment ?

Êtes-vous sûr aujourd'hui que votre entreprise bénéficie d'une assurance adaptée à toutes vos activités ?

10 questions pour vous en assurer :

- 1 Avez-vous fait part de toutes les évolutions de votre entreprise (extension d'activité, ajout d'une activité, ou hausse de l'effectif par exemple) à votre assureur au cours de ces deux dernières années ?
 oui non
- 2 Tous vos matériaux sont livrés sur un chantier. S'ils sont détruits par un incendie, seront-ils couverts par votre contrat d'assurance ?
 oui non
- 3 Êtes vous garanti en cas d'incident sur un ragréage réalisé par vos soins lors de la mise en œuvre de parquets collés ?
 oui non
- 4 Votre responsabilité civile est engagée suite à l'écaillage de la peinture que vous avez réalisée un an auparavant. Les frais de remise en état peuvent ils être couverts par votre contrat d'assurance ?
 oui non
- 5 L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments passe par une meilleure isolation thermique, notamment par l'extérieur. Votre assureur vous garantit-il pour cette activité ?
 oui non
- 6 Si votre salarié se blesse sur un chantier, en tombant d'un échafaudage, votre responsabilité pour faute inexcusable peut elle être couverte ?
 oui non
- 7 Lors d'un chantier d'imperméabilité ou d'étanchéité de façades, êtes vous garanti pour le remplacement ponctuel d'éléments de vitrage ?
 oui non
- 8 Le contenu de votre véhicule professionnel est dérobé pendant la nuit. Pensez-vous être indemnisé ?
 oui non
- 9 En cas d'absence de sinistres déclarés depuis plusieurs années, bénéficiez-vous d'un système automatique de réduction de vos cotisations (sans devoir en faire la demande chaque année auprès de votre assureur) ?
 oui non
- 10 Vous bénéficiez d'un label Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Ce label a-t-il une influence sur votre contrat d'assurance ?
 oui non

→ **Si vous avez une seule réponse négative, prenez contact dès maintenant avec un Conseiller MAAF PRO !**

N° Vert 30 15

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h



PRO

